

du Bien-être social une question qui fait suite aux bruits que j'ai entendus, savoir que le gouvernement projette de dépenser une plus grande partie que l'année dernière de la subvention statutaire de 5 millions de dollars accordée pour la santé physique et le sport amateur. Je voudrais demander au ministre si ce projet signifie quelque chose pour M. Farmer, chef de l'organisme de la santé et du sport amateur et s'il lui a indiqué ainsi qu'à ses collègues dans quelle mesure on approuverait les programmes qu'ils pourraient mettre au point au cours de l'année qui vient?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je dirai que j'ai rencontré le président du comité consultatif de la santé physique, M. Farmer, bien que je n'aie discuté avec lui, de façon détaillée, d'aucun des projets de l'année en cours qui n'ont pas encore été approuvés. Tous les programmes qu'on a présentés ont été approuvés et des chèques ont été expédiés dans la plupart des cas. Nous recevons des demandes pour la prochaine année. Habituellement, ces demandes sont transmises au Conseil pour qu'il les étudie et fasse une recommandation au ministre. Ensuite, le programme est soumis au cabinet pour la décision définitive. Pour le moment, cependant, il n'y a aucun programme à ratifier. Il est encore trop tôt pour parler du programme de la prochaine année financière.

M. More: Le ministre est-il d'accord avec le député de Norfolk qui prétend qu'il s'agit d'un programme factice?

(Texte)

RADIO-CANADA

RÈGLEMENT DU DIFFÉREND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Sauvé (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je me demande si l'honorable secrétaire d'État pourrait nous dire si les pourparlers qui ont eu lieu hier entre la société Radio-Canada et la Fédération canadienne des auteurs et des artistes ont été fructueux?

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je suis heureux d'annoncer la nouvelle dont on m'a fait part avant mon arrivée à la Chambre, savoir qu'on en est venu à une entente, à la satisfaction des deux parties.

LE NATIONAL-CANADIEN

ALDERSHOT (ONT.)—EXTENSION ÉVENTUELLE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. B. Morrison (Wentworth): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux cinq mille habitants inquiets d'Aldershot que le National-Canadien va restreindre son programme de construction, dans la région d'Aldershot, à la gare d'évitement?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Voilà une autre question à laquelle il conviendrait probablement de répondre plus tard, à l'occasion de l'examen des crédits. Cependant, je sais que les journaux ont beaucoup parlé de la question et l'opinion exprimée par l'honorable député au sujet de l'inquiétude des cinq mille habitants de la région est justifiable. En tout cas, on n'a nullement l'intention de prolonger les travaux au delà des voies en retrait, que l'on a déjà annoncées.

LES FINANCES

APPROBATION DE CERTAINES DÉPENSES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1962-1963

L'hon. M. Pickersgill (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'approuver certaines dépenses autorisées à l'égard de l'année financière terminée le 31 mars 1963, comprenant celles auxquelles il a été pourvu par les mandats spéciaux que le gouverneur en conseil a émis le 8 février 1963 (C.P. 1963-227) et le 4 mars 1963 (C.P. 1963-361), mais non les dépenses autorisées par des lois des subsides à l'égard de ladite année financière; et d'approuver l'affectation de certains montants dans les comptes de ladite année financière.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Lamoureux.)

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

L'hon. M. Pickersgill demande alors à déposer le bill n° C-86, visant à approuver certaines dépenses autorisées pour le service public, et l'affectation de certaines sommes des comptes pour l'année financière terminée le 31 mars 1963.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?